

Compte-rendu de la réunion du conseil municipal
du 13 février 2017 à 20h

Par suite d'une convocation en date du 6 février 2017, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de Buais-les-Monts, se sont réunis à la mairie de Buais-les-Monts « 23 route de le Teilleul » le 13 février 2017 à 20h.

Étaient présents :

BOISHY Martine	BOUDRY Marc	CHARPENTIER Françoise	COURTEILLE Éric	DESLOGES Gilbert
FERMIN Joëlle	GAOUYAT Claude	GAUCHER Antoine		
GUERIN Maryline	HUDSON Patricia	JEHAN Gabriel		LEBOISNE Sébastien
	LEMOUSSU Joël	LUQUET Philippe	PARIS Jean-Claude	PARIS Solange
PETITPAS Robert		ROUPENEL Rolande		

Pouvoirs :

GUERIN Ludovic à Maryline GUERIN

Absents excusés (1) VAUFLEURY Gilles

Absents

GRASMENIL Éric, LANGLOIS Patrice, LELIEVRE Aline, POIRIER Marcel

Secrétaire de séance : Jean-Claude PARIS

Points en plus : acceptés à l'unanimité des membres présents :

Délibération effacement de réseaux Bourg de Buais

1) Visite de M. FOURNEL (zones humides) et M. PANIER (Bocage) pour restitution de l'inventaire

Le Schéma Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Sélune demande aux collectivités (commune ou communauté de communes) de procéder à l'inventaire des zones humides et des haies et talus.

Buais-les-Monts a réalisé ces deux inventaires.

Monsieur FOURNEL présente le résultat concernant les zones humides et Monsieur PANIER celui des haies et talus.

La cartographie et les vues aériennes de notre nouvelle commune de Buais-les-Monts sont montrées et constituent les bases à respecter pour toute nouvelle modification à venir.

Une documentation nous est apportée en support afin de diffuser l'information. Cette documentation sera affichée et consultable en mairie. Elle sera aussi mise sur le site internet dans la mesure du possible.

Deux délibérations sont à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

Pour information une *commission bocage* va être créée pour donner son accord sur les projets d'arasement de talus et de haies bocagères.

2) Approbation du compte rendu du 21 décembre 2016 :

Oui, après modification du passage concernant le point sur le commerce Saint-Anne, au paragraphe 11 suite à une remarque de M. LUQUET.

3) Validation estimatif voirie Route de Landivy et lancement du marché (autorisation) : rapporteur Jean-Claude Paris (annexe 1)

Monsieur Jean-Claude Paris nous informe de la suite des travaux de la route de Landivy concernant la réfection de la voirie.

Le détail quantitatif et estimatif du cabinet Ségur est comme suit :

MARCHE DE BASE	Montant HT	TVA	Montant TTC
1. Installation de chantier	2 500.00	500.00	3 000.00
2. Terrassement	2 1615.00	4 323.00	25 938.00
3. Voirie	56 471.00	11 294.00	67 764.00
4. Signalisation	4 100.00	820.00	4 920.00
TOTAUX	84 685.00	16 937.00	101 622.00
Option 1 : bordure T2 coulé	82725.00	16 545.00	99 270.00
Option 2 : bordures T1+CS1 coulés	92 365.00	18 473.00	110 838.00
Option 3 : trottoir en enrobés rouge	87 985.00	17 597.00	105 582.00

L'option 1 est retenue.

L'ouverture des plis est prévue pour le 27 février 2017 à 12 heures.

Délibération du conseil municipal

Après délibération, à l'unanimité le conseil :

DONNE pouvoir à Monsieur le maire Éric COURTEILLE pour effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4) Mise en place de la CLECT pour la C Agglo : rapporteur Éric Courteille (annexe 2)

La communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie étant en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU), le conseil de la communauté a procédé à la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Pour la constitution de cette commission la commune doit désigner une personne pour la représenter.

Monsieur Philippe LUQUET faisant partie de la commission finance de la commune et membre de la CLECT précédente, est sollicité pour nous représenter et il accepte.

Délibération

A l'unanimité et après délibération le conseil

DÉSIGNE Monsieur Philippe LUQUET comme représentant de la commune de Buais-les-Monts pour la CLECT de la Communauté d'Agglomération Mont-Saint-Michel-Normandie.

5) Devis travaux pour prises informatiques à l'étage mairie de Buais : rapporteur Joël LEMOUSSU

Pour installer un ordinateur au premier étage de la mairie de Buais il est nécessaire d'installer les prises informatiques correspondantes, Monsieur Joël LEMOUSSU nous a présenté le devis de l'entreprise SECAM, nous attendons d'autres devis pour comparer.

Autres entreprises contactées : Heuzé au Teilleul part à la retraite ,et Hamel qui ne nous a pas répondu. Monsieur Joël LEMOUSSU propose d'attendre de nouvelles propositions.

6) Mutation Lydie

Madame Lydie DELAUNEY a demandé sa mutation au 1^{er} mars et sa demande a été acceptée.

Une réunion d'entretien avec les candidates au poste a eu lieu mercredi 8 février 2017 en présence des adjoints de Buais.

La personne recrutée commencera le 20 février prochain de façon à être en binôme avec Madame DELAUNEY avant son départ.

La personne sélectionnée est intérimaire chez NORMAN. Aucune candidature Centre de Gestion de secrétaire de mairie ne nous est parvenue.

7) Adhésion IRCANTEC.

Les cotisations retraite d'agent contractuel sont soumises à l'IRCANTEC. Il y a donc obligation d'adhérer à cet organisme.

Le conseil prend note de cette obligation et valide l'adhésion.

Délibération

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'adhésion à l'IRCANTEC et,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire, Éric COURTEILLE, de signer et de faire les démarches nécessaires relatives à cette adhésion.

8) Isolation Ancien Presbytère (devis Sanson) : rapporteur Sébastien LEBOSNE

Lors du dernier conseil municipal, nous attendions des compléments d'information sur la longévité de l'isolation par injection de microbilles de polystyrène, méthode retenue pour l'isolation au presbytère.

Nous avons maintenant tous les éléments pour prendre une décision. L'entreprise a reçu le label RGE (Reconnu Garant Environnement), signe de grande qualification, remplissant les critères d'éco-conditionnalité.

La SOCOTEC (organisme de contrôle du respect des règles de l'art et les réglementations en vigueur) valide le procédé.

Le devis de l'entreprise SANSON est de 10.520,46 € TTC.

Le conseil émet un avis favorable à l'exécution des travaux.

Délibération

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité :

ACCEPTE l'exécution des travaux et,

DONNE pouvoir à Monsieur le maire, Éric COURTEILLE, afin de tout mettre en œuvre pour la réalisation de ces dits travaux et de signer les documents s'y rapportant.

9) Information « arrêté » autorisant l'adhésion au SDEM : rapporteur Éric COURTEILLE (annexe 3)

Monsieur COURTEILLE nous informe de la décision prise par la préfecture sur notre adhésion à la SDEM (Syndicat Départemental d'Énergie de la Manche).

En mai dernier décision a été prise d'adhérer à la SDEM pour l'éclairage public de la nouvelle commune Buais-les-Monts (délibération du 18 mai 2016).

La SDEM de son côté a vérifié notre installation et a accepté notre adhésion par délibération du 15 décembre 2016.

Aujourd'hui notre Maire nous transmet l'arrêté de la préfectoral de notre adhésion à la SDEM pour l'éclairage public. Ce qui signifie que dorénavant les problèmes d'éclairage public relèvent pour notre commune de la SDEM et c'est à eux qu'il faut les signaler.

10) Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques 2015/2016 (annexe 4)

Le coût de fonctionnement pour les élèves scolarisés à Saint Hilaire du Harcouët est de :

- 1388,81 par élève pour les classes maternelle.
- 446,51 par élève pour les classes primaire.

L'affectation en classe de CLIS implique le remboursement des fournitures scolaires de 35,60 € qui s'ajoute à celui du coût de fonctionnement par élève.

Le nombre d'élèves en maternelle étant de 4 le coût est de 5 555,24€.

Le nombre d'élèves en primaire étant de 14 le coût est de 6.251,14€ plus 2 élèves en CLIS pour un montant de 964,22€.

Le montant total est de 12.770,60€.

Délibération

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

DÉCIDE la prise en charge du coût total des frais de fonctionnement des écoles publiques de Saint Hilaire du Harcouët.

AUTORISE Monsieur le Maire à payer la somme totale de ces frais.

11) Point en plus accepté en début de séance

Lors de la dernière réunion sur la route de Landivy il a été évoqué la possibilité d'effacer une partie des réseaux secondaires.

Après rappel du secteur d'intervention (voir plan), le conseil accepte :

Délibération

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE de soumettre la demande au SDEM qui est compétent en ce domaine.

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.

12) Questions diverses

- **Travaux cuisine de l'ancienne cantine**

Monsieur LEMOUSSU nous présente deux devis pour travaux de menuiserie pour la cuisine de l'ancienne cantine :

1. PROCLAIR pour un montant de 2.660,22€ TTC
2. LETAVERNIER pour un montant de 2.612,00€ TTC.

Le conseil retient le devis de l'entreprise LETAVERNIER.

- **Commission pour les élections**

Désignation des délégués de la commission pour les élections, ont été nommées :

Madame Maryline GUERIN pour le Tribunal de Grand Instance

Madame Rolande ROUPENEL pour l'Administration.

Délibération

Le conseil après délibération et à l'unanimité :

ACCEPTE la nomination de Mesdames Maryline GUERIN pour le Tribunal de Grand Instance et Rolande ROUPENEL pour l'Administration.

- Monsieur le Maire nous informe que 2 parcelles ont été vendues ou pratiquement vendues.
- Signalement d'un chien errant au cimetière.
- Les toilettes publiques près de l'église vont être ouvertes de nouveau dès que le gel ne sera plus à craindre.
- Établir une rotation pour le balayage des lotissements.

Fin de la réunion à 21 heures 50